



Ce document contient des renseignements essentiels sur les parts de FNB du Fonds Décaissement géré 2042 ParcoursGardé^{MC}. Vous trouverez plus de détails dans le prospectus de ce fonds négocié en bourse (FNB). Pour obtenir un exemplaire, communiquez avec votre représentant ou avec Guardian Capital LP au 1-866-383-6546 ou à insights@guardiancapital.com, ou visitez le www.guardiancapital.com/investmentsolutions/fr/.

Avant d'investir dans un FNB, vous devriez évaluer s'il cadre avec vos autres investissements et respecte votre tolérance au risque.

BREF APERÇU

Date de création du FNB :	Le 30 août 2022	Gestionnaire du fonds :	Guardian Capital LP
Valeur totale au 30 juin 2023 :	1 236 916 \$	Gestionnaire de portefeuille :	Guardian Capital LP
Ratio des frais de gestion (RFG) :	0,84 %	Distributions :	Mensuelles

INFORMATION SUR LES OPÉRATIONS (12 MOIS SE TERMINANT LE 30 JUIN 2023)

Symbole boursier :	GPMD	Volume quotidien moyen :	s.o.*
Bourse :	Bourse de Toronto (TSX)	Nombre de jours de négociation :	s.o.*
Monnaie :	\$ CA		

* Cette information n'est pas disponible parce que le FNB est en activité depuis moins de 12 mois consécutifs.

INFORMATION SUR L'ÉTABLISSEMENT DU PRIX (12 MOIS SE TERMINANT LE 30 JUIN 2023)

Cours du marché :	s.o.*	Écart acheteur-vendeur moyen :	s.o.*
Valeur liquidative :	s.o.*		

* Cette information n'est pas disponible parce que le FNB est en activité depuis moins de 12 mois consécutifs.

Un investisseur devrait évaluer attentivement si sa situation financière et ses objectifs de placement concordent avec un investissement dans les parts de FNB du FNB. **Les parts de FNB sont transférables uniquement de la façon prévue dans la déclaration de fiducie du FNB et de la façon décrite dans le prospectus du FNB.** Les parts de FNB peuvent convenir à un investisseur dont l'objectif principal est d'avoir un revenu suffisant à la retraite. Les parts de FNB peuvent ne pas convenir à un investisseur dont l'objectif principal est de laisser du capital à sa succession.

Le FNB n'est pas une société d'assurance. Les parts de FNB ne sont pas des contrats d'assurance ou des contrats de rente. Les porteurs de parts du FNB ne bénéficieront pas des protections conférées par les lois sur les assurances. Les distributions fournies par le FNB ne sont pas garanties par une société d'assurance ou une tierce partie.

DANS QUOI LE FNB INVESTIT-IL?

Le FNB a pour objectif de placement d'effectuer des distributions mensuelles élevées constantes sur une période de vingt (20) ans en investissant les actifs du FNB dans un portefeuille bien diversifié d'actifs sélectionnés dans le but de générer un revenu et de préserver le capital tout en réduisant au minimum la volatilité globale des rendements.

Les graphiques ci-dessous donnent un aperçu des placements du FNB au 30 juin 2023. Ces placements changeront au fil du temps.

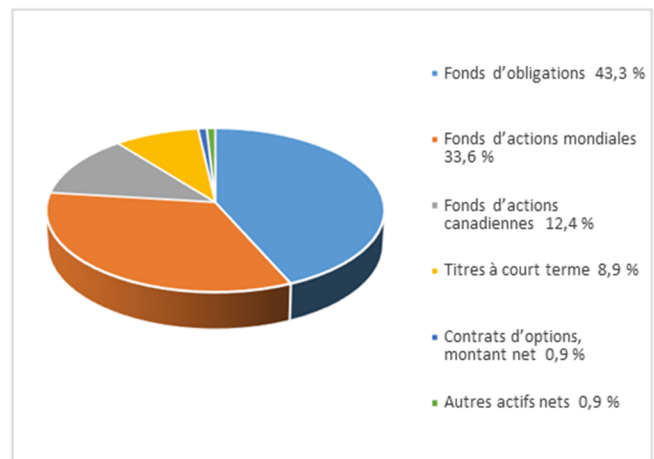
10 principaux placements (au 30 juin 2023)

	% de la valeur liquidative du FNB
1. FNB d'obligations canadiennes Guardian	23,0 %
2. SPDR S&P 500 ETF Trust	19,3 %
3. Fonds d'obligations de sociétés de première qualité Guardian, série I	13,0 %
4. iShares MSCI EAFE ETF	11,2 %
5. iShares S&P/TSX 60 Index ETF	11,0 %
6. Gouvernement du Canada	8,9 %
7. Fonds de revenu stratégique Guardian, série X	6,9 %
8. Fonds d'actions mondiales fondamentales Guardian, série I	1,9 %
9. Fonds mondial de croissance de dividendes Guardian i ³ , série I	1,9 %
10. Fonds de revenu d'actions canadiennes Guardian, série I	1,7 %

Pourcentage total des 10 principaux placements : 98,8 %

Nombre total de placements : 11

Répartition des placements (au 30 juin 2023)



QUELS SONT LES RISQUES ASSOCIÉS À CE FNB?

La valeur du FNB peut augmenter ou diminuer. Vous pourriez perdre de l'argent.

Une façon d'évaluer les risques associés à un FNB est de regarder les variations de son rendement, ce qui s'appelle la « volatilité ».

En général, le rendement des FNB très volatils varie beaucoup. Ces FNB peuvent perdre de l'argent mais aussi avoir un rendement élevé. Le rendement des FNB peu volatils varie moins et est généralement plus faible. Ces FNB risquent moins de perdre de l'argent.

NIVEAU DE RISQUE

Guardian Capital LP estime que la volatilité de ce FNB est de **faible à moyenne**.

Ce niveau est établi en fonction de la variation du rendement du FNB d'une année à l'autre. Il n'indique pas la volatilité future du FNB et peut changer avec le temps. Un FNB dont le niveau de risque est faible peut quand même perdre de l'argent.



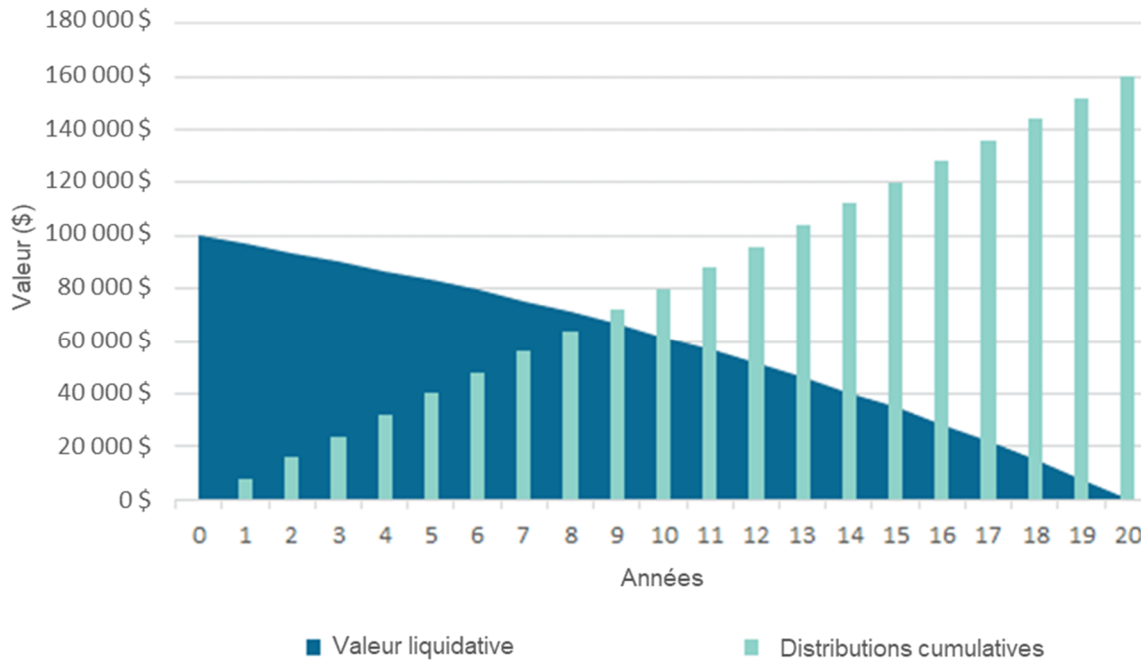
Pour en savoir davantage sur le niveau de risque et les facteurs de risque qui peuvent influencer sur le rendement du FNB, consultez la rubrique « Facteurs de risque » dans le prospectus du FNB.

AUCUNE GARANTIE

Ce FNB n'offre aucune garantie. Vous pourriez ne pas récupérer le montant investi.

QUEL A ÉTÉ LE RENDEMENT DU FNB?

Le rendement total à long terme et la viabilité du taux de distribution du FNB sont touchés par le risque lié à la séquence des rendements et la volatilité observée à l'intérieur de la séquence des rendements. Le risque lié à la séquence des rendements désigne le risque qui découle de l'ordre dans lequel les rendements des placements sont atteints : les baisses du marché au cours des premières années d'exploitation du FNB jumelées à des niveaux élevés de distribution accentuent les risques touchant la durabilité du portefeuille du FNB. Des baisses importantes de la valeur des actifs au cours des premières années du FNB augmentent la probabilité que le taux de distribution initial ne soit pas viable, tandis que des augmentations importantes de la valeur des actifs au cours des premières années du FNB augmentent la probabilité que le taux de distribution initial puisse être maintenu. À titre indicatif, le graphique qui suit illustre le montant total éventuel des distributions que recevrait un porteur de parts de FNB du FNB, en fonction d'un investissement initial de 100 000 \$ détenu de la constitution jusqu'à la date de dissolution du FNB. Les hypothèses qui sous-tendent le graphique sont les suivantes : un rendement de l'actif net composé continu constant de 4,8 % chaque année; et une distribution annuelle de 0,80 \$ par part de FNB chaque année jusqu'à la date de dissolution du FNB, soit le 31 décembre 2042. On trouvera de plus amples renseignements à la rubrique « Facteurs de risque » du prospectus du FNB.



Cette section vous indique le rendement des parts de FNB du FNB, calculé en fonction de la valeur liquidative du FNB. Cependant, cette information n'est pas disponible parce que le FNB est en activité depuis moins d'une année civile.

Rendements annuels

Cette section vous indique le rendement des parts de FNB du FNB au cours des dernières années civiles. Cependant, cette information n'est pas disponible parce que le FNB est en activité depuis moins d'une année civile.

Meilleur et pire rendement sur 3 mois

Ce tableau indique le meilleur et le pire rendement des parts de FNB sur 3 mois. Cependant, cette information n'est pas disponible parce que le FNB est en activité depuis moins d'une année civile.

Rendement moyen

Cette section vous indique la valeur et le taux de rendement annuel composé d'un placement hypothétique de 1 000 \$ dans des parts de FNB du FNB. Cependant, cette information n'est pas disponible parce que le FNB est en activité depuis moins de 12 mois consécutifs.

NÉGOCIATION DES PARTS DE FNB

Les FNB détiennent un ensemble de placements, comme le font les organismes de placement collectif (souvent appelés fonds communs de placement), mais leurs parts se négocient à la bourse, comme des actions. Voici quelques points à retenir lorsque vous négociez des parts de FNB.

Établissement du prix

Les parts de FNB ont 2 types de prix : le cours du marché et la valeur liquidative.

Cours du marché

- Les parts de FNB sont achetées et vendues en bourse au cours du marché, lequel peut varier tout au long du jour de bourse. Des facteurs comme l'offre, la demande et les variations de valeur des placements du FNB peuvent changer le cours du marché.
- Vous pouvez obtenir les cours affichés en tout temps durant le jour de bourse. La cote vous indique le cours acheteur et le cours vendeur.
- Le cours acheteur est le cours le plus élevé qu'un acheteur accepte de payer si vous souhaitez vendre vos parts de FNB. Le cours vendeur est le cours le plus bas auquel un vendeur accepte de vendre des parts de FNB si vous voulez en acheter. La différence entre ces cours est appelée écart acheteur-vendeur.
- En général, plus cet écart est petit, plus le FNB est liquide. Cela signifie qu'il est plus probable que vous obteniez le prix que vous espérez.

Valeur liquidative

- Comme les organismes de placement collectif, les FNB ont une valeur liquidative qui est calculée après la fin de chaque jour de bourse et qui correspond à la valeur des placements du FNB à ce moment précis.
- La valeur liquidative sert à calculer l'information financière communiquée, comme les rendements présentés dans ce document.

Ordres

Une opération s'effectue principalement de 2 manières : par un ordre au marché ou par un ordre à cours limité. Un ordre au marché vous permet d'acheter ou de vendre des parts au cours du marché. Un ordre à cours limité vous permet de fixer le prix auquel vous acceptez d'acheter ou de vendre des parts.

Moment de l'opération

En général, le cours du marché fluctue davantage vers le début et la fin du jour de bourse. Il est donc préférable de passer un ordre à cours limité ou d'exécuter l'opération à un autre moment.

À QUI LE FNB EST-IL DESTINÉ?

Aux investisseurs :

- dont l'objectif principal est d'avoir un revenu suffisant à la retraite;
- qui n'ont pas, parmi leurs objectifs principaux, celui de laisser du capital à leur succession;
- qui peuvent tolérer un risque de placement faible à moyen.

UN MOT SUR LA FISCALITÉ

En général, vous devez payer de l'impôt sur l'argent que vous rapporte un FNB. Le montant à payer varie en fonction des lois fiscales de votre lieu de résidence et selon que vous détenez ou non le FNB dans un régime enregistré, comme un régime enregistré d'épargne-retraite ou un compte d'épargne libre d'impôt.

Rappelez-vous que si vous détenez votre FNB dans un compte non enregistré, les distributions du FNB s'ajoutent à votre revenu imposable, qu'elles soient versées en argent ou réinvesties.

COMBIEN CELA COÛTE-T-IL?

Cette section présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter, posséder et vendre des parts de FNB du FNB.

Les frais (y compris les commissions de suivi) peuvent varier d'un FNB à l'autre. Des commissions élevées peuvent inciter les représentants à recommander un placement plutôt qu'un autre. Informez-vous sur les FNB et les placements plus économiques qui pourraient vous convenir.

1. Courtages

Il se pourrait que vous ayez à payer une commission chaque fois que vous achetez ou vendez des parts de FNB du FNB. Les commissions peuvent varier selon le cabinet de courtage. Certains offrent des FNB sans commission ou exigent un investissement minimal.

2. Frais du FNB

Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant des conséquences pour vous, car ils réduisent le rendement du FNB.

Au 31 décembre 2022, les frais du FNB s'élevaient à 0,93 % de sa valeur, ce qui correspond à 9,30 \$ sur chaque tranche de 1 000 \$ investie.

	Taux annuel (en % de la valeur du FNB)
Ratio des frais de gestion (RFG) Il s'agit du total des frais de gestion, des frais d'administration et des frais d'exploitation du FNB. Guardian Capital LP a pris en charge certains frais du FNB. Dans le cas contraire, le RFG aurait été plus élevé.	0,84 %
Ratio des frais d'opérations (RFO) Il s'agit des frais d'opérations du FNB.	0,09 %
Frais du FNB	0,93 %

Commission de suivi

La commission de suivi est versée tant que vous possédez des parts du FNB. Elle couvre les services et les conseils que votre représentant et sa société vous fournissent.

Ce FNB ne facture pas de commission de suivi.

ET SI JE CHANGE D'IDÉE?

En vertu des lois sur les valeurs mobilières de certaines provinces et certains territoires, vous avez le droit d'annuler votre souscription ou acquisition dans les 48 heures suivant la réception de sa confirmation.

Dans certaines provinces et certains territoires, vous avez également le droit de demander la nullité d'une souscription ou d'une acquisition ou de poursuivre en dommages-intérêts si le prospectus, l'aperçu du FNB ou les états financiers contiennent de l'information fautive ou trompeuse. Vous devez agir dans les délais prescrits par la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire.

Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire, ou consultez un avocat.

RENSEIGNEMENTS

Pour obtenir un exemplaire du prospectus et d'autres documents d'information du FNB, communiquez avec Guardian Capital LP ou votre représentant. Ces documents et l'aperçu du FNB constituent les documents légaux du FNB.

Guardian Capital LP
Commerce Court West,
Suite 2700 P.O. Box 201,
Toronto (Ontario) M5L 1E8
Site Web : www.guardiancapital.com/investmentsolutions/fr/
Courriel : insights@guardiancapital.com
Numéro sans frais : 1-866-383-6546

Toutes les marques de commerce, qu'elles soient déposées ou non, appartiennent à Guardian Capital Group Limited et sont utilisées sous licence.